

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2023 - 2025

GAL ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS



Salle multiculturelle, rue des mouettes
17113 MORNAC SUR SEUDRE
Mardi 25 Mars à 10h15



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Liste de présence

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public					
		25/03/2025			25/03/2025
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
FERCHAUD Pascal	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Présent	GOUGNON Lysiane	Maire de Sablonceaux	Absent
BERNARD-BARTHE Pierre	Adjoint au maire de Saint-Augustin	Présent	PORTIER Myriam	Maire de l'Eguille-sur-Seudre	Absent
RIMBAULT Raynald	Conseiller municipal de Royan	Présent	CANOVA Annick	Conseillère communautaire CARA	Absent
GRASSET Alain	Maire de Talmont-sur-Gironde	Présent	CARRE Michèle	Elue communautaire CARA déléguée à l'agriculture, l'ostréiculture et la ruralité	Absent
BOURBIGOT Sébastien	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	GIREAUD Isabelle	Conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
MAUGAN Claude	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	FACAUD Lionel	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent
BESSAGUET Bruno	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	DEMENE Lydie	Maire de Port-des-Barques	Présent
LESUAUJAGE Thierry	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	BURNET Alain	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Absent
PARENT Michel	Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	SUEUR Christophe	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BRECHKOFF Thibault	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent	ROBILLARD Patrice	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BROUHARD Patrice	Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Présent	BOMPARD Alain	Vice-Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Absent
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale	Excusé
GROUPE D'INTERET 2 : collège privé					
		25/03/2025			25/03/2025
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voiles	Présent	BROCHON Jean-Pierre	Secrétaire de l'association L'huître pédagogique	Présent
DAUTRICOURT Arnaud	Responsable de production culturelle de la Cordene Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-Mantime	Absent
HERBAUT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Présent	GUENEBAULT Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Absent
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Présent	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement	Absent
VINS Jérôme	Directeur du centre socioculturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan	Excusé	RICHY Emmanuel	Membre de l'Association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Auberge-Musée du Caviar et de l'Esturgeon	Absent
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Présent	VILLAUTREIX François	Directeur général adjoint de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Absent
BOSSERT Myriam	Directrice de ADCR Services	Présent	PARIS Delphine	Présidente de ADCR Services	Absent
MARION Dominique	Administrateur de la fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Présent	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage	Absent
BENARD Eric	Entrepreneur Ostréicole	Absent	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice	Excusé
GUINOT Philippe	Président de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Absent	CATHELINAU Sarah	Directrice de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Absent
CARDINAL Renaud	DG UWL Surfboards	Excusé	QUIQUE Rémi	Chef de projet UWL Surfboards	Présent
FAYOLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	DUJARRIC DE LAGARDE André	Président du Conseil de Développement Royan Atlantique	Absent
METAIS Michel	Secrétaire du Conseil de Développement Rochefort Océan	Absent	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan	Absent
DUFOUR-FRAS Delphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent
THIBAUDEAU Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Excusé	ARRIGNON Valérie	Elue de la Chambre d'agriculture	Absent
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Présent	BOSI Alain	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Absent

Les membres associés présents :

- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région Nouvelle-Aquitaine)
- Aude MONFRONT - Chargée de mission stratégique Fonds européens et Territoires (Région Nouvelle-Aquitaine)
- Gérard DOIZELET - Président de l'association L'Huître Pédagogique

L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND – Chef de service accompagnement et financement de projets (CdA Royan Atlantique)
- Inès WAEYAERT – Animatrice de proximité (CdA Royan Atlantique)
- Emilie LEROY – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)
- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)
- Gabrielle MOSSOT – Animatrice du GALPA îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)
- Laura DUPUY – Assistante administrative et financière des fonds Européens (Pôle Marennes Oléron)
- Michaël SPADA – Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)

INFORMATION DIFFUSEES

Préalablement à la séance de GAL, la documentation utile et une [présentation des données clés sur la mise en œuvre du programme ont été mises en ligne](#) le 21 février 2025, à la disposition des membres. Les principales diapositives de la présentation, qui ont également été reprises dans le diaporama en séance de GAL, sont présentées ci-après :

I Documentation utile

Les fiches-actions ([version simplifiée](#), [version complète](#))

Le [règlement intérieur du GAL](#)

Les [grilles de sélection](#)

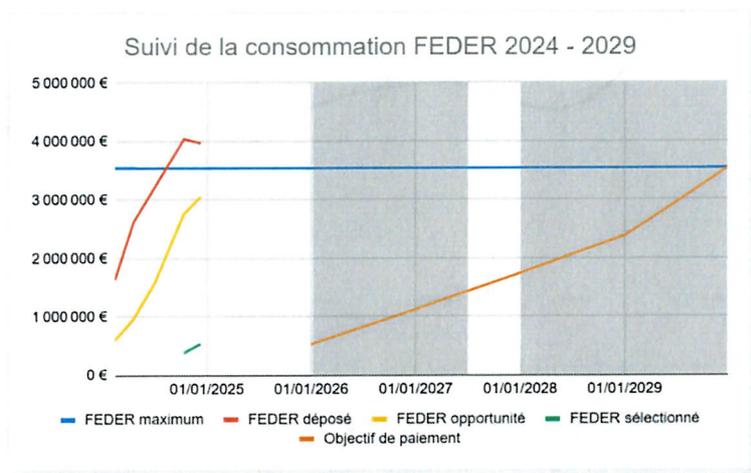
La jurisprudence de l'étude en opportunité des projets (version [texte](#), version [tableau](#))

La liste des [projets vus en opportunité](#) et [ceux encore à voir](#) incluant la date d'étude en GAL

Les Fiches de présentation de projet, **incluant l'analyse des critères de sélection**, dans la [section Comptes-Rendus](#) sur notre site (classées selon la date d'étude en opportunité)

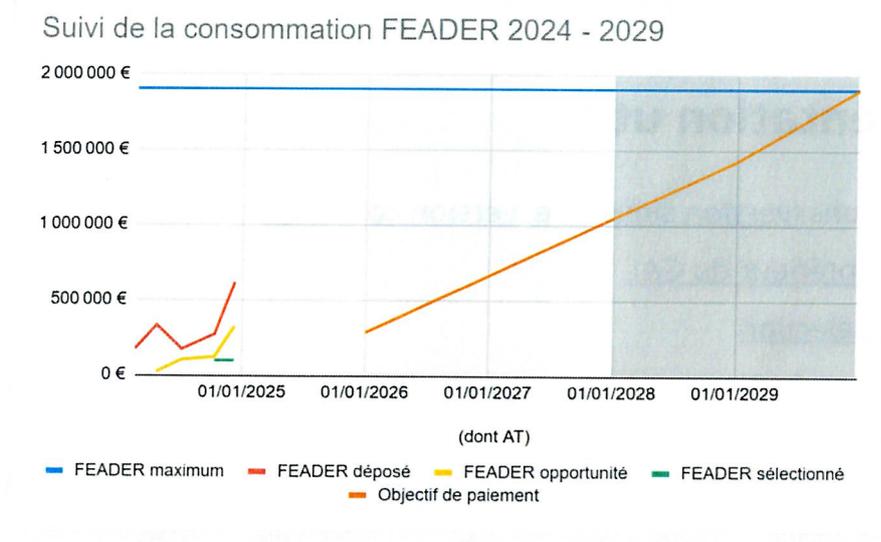
(Retrouvez la documentation utile sur [Ressources et Publications - Iles et estuaires charentais](#))

I Info 1: Suivi de la consommation FEDER



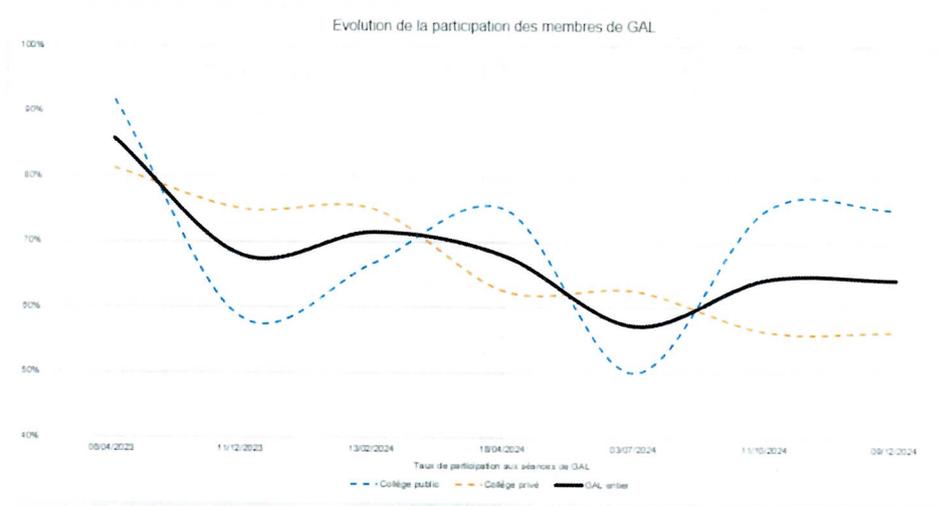
Zones grisées: période pré & post électorale (peu de projets publics) et fin de la sélection

Info 2: Suivi de la consommation FEADER



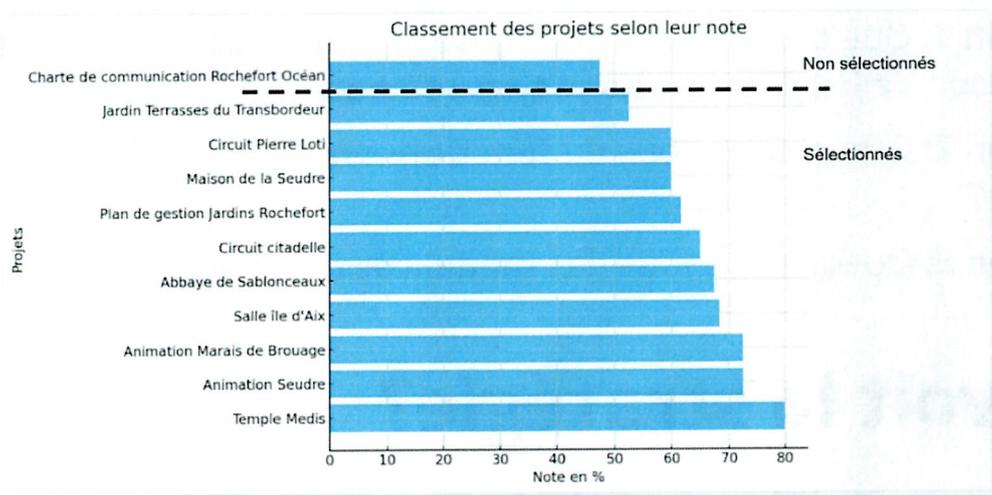
Zones grisées: fin de la sélection possible

Info 3: Evolution de la participation

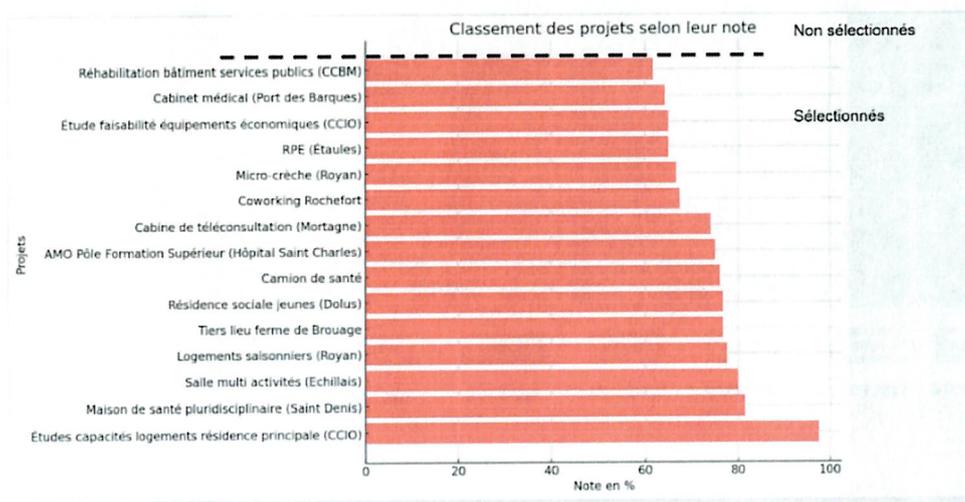


Erosion progressive de la participation des membres du collège privé

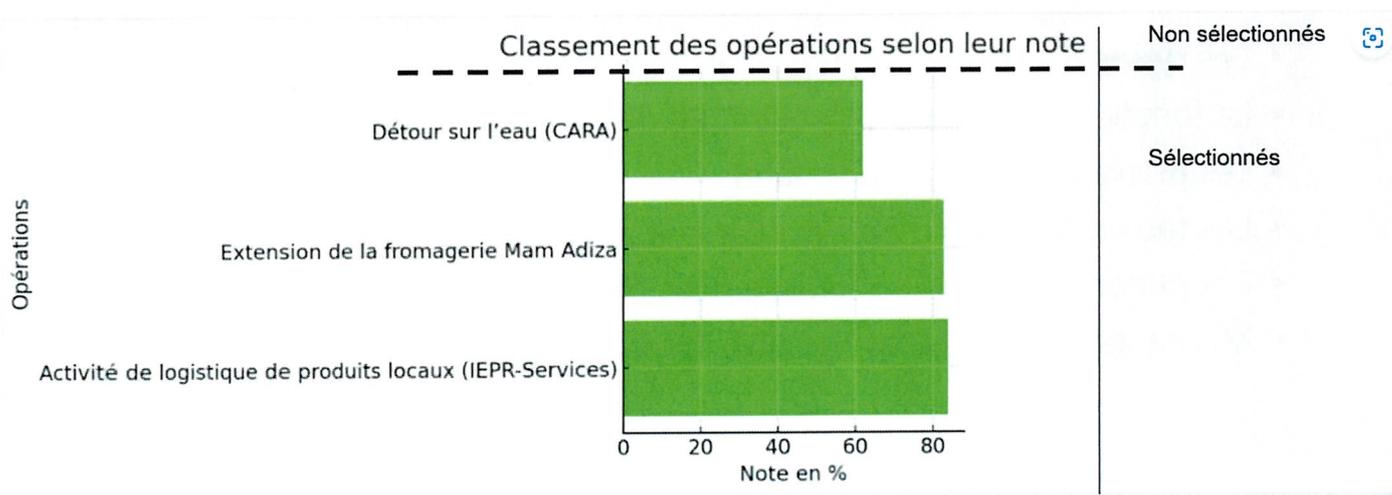
Info 4: classement des projets (FA 1 & FA 2)



Info 5: classement des projets (FA 3 & FA 4)



Info 6: classement des projets (FA 5 & FA 6)



Retrouver le détail des notations par projet dans les Fiches de présentation des projets

TROIS QUESTIONS POUR UN BILAN

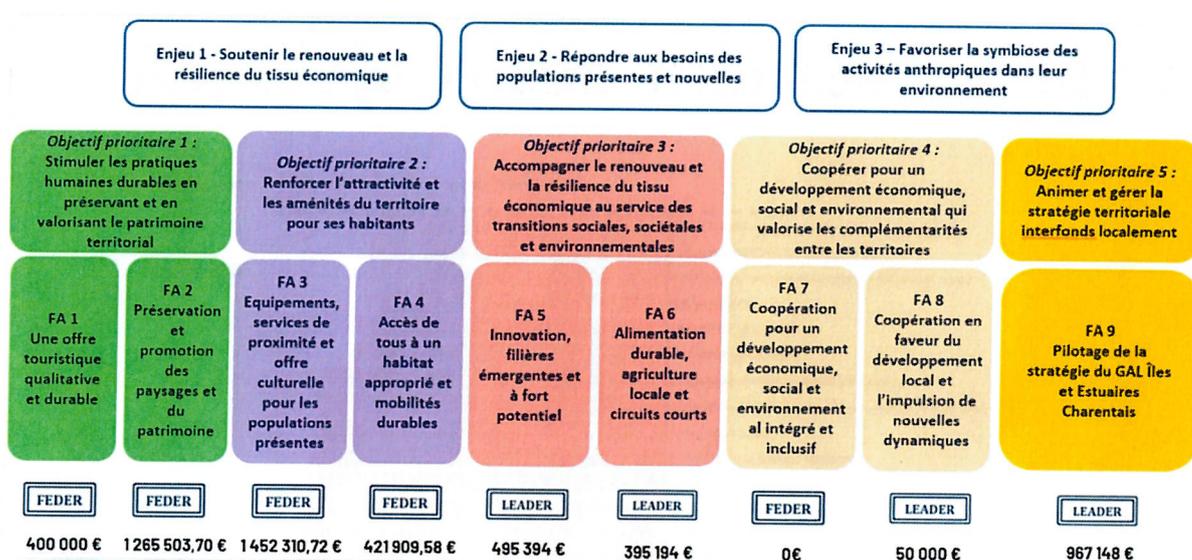
En amont et pendant la séance de GAL, les membres ont été invités à s'exprimer sur 3 questions posées :

Question 1: Que pensez-vous de la mise en œuvre de la **stratégie** (déclinaison de FA) à la vue des projets retenus?

Question 2: Que pensez-vous du **fonctionnement** du GAL (règlement intérieur)?

Question 3: Que pensez-vous des **modalités de sélection** des projets?

On revoit la stratégie?



Revoir la stratégie = revoir les fiches-actions

Quelques **marges de manoeuvre** sur:

- Les **types d'actions**, de **dépenses** et de **bénéficiaires**
- Le fonctionnement du dispositif: **Fil de l'eau ou appel à projet**
- Les planchers (hausse possible)
- Les taux maximum d'aide publique (baisse possible)
- Les plafonds (baisse ou hausse possible)
- Montants par FA: transferts possibles entre fiches d'un même fonds

I On revoit le fonctionnement du GAL?

Revoir le fonctionnement du GAL = revoir le règlement intérieur

Éléments du règlement intérieur à faire évoluer?

- Règles de quorum
- Gestion de l'absentéisme
- Durée & déroulé des séances
- Fréquence des séances
- Qualité et quantité des dossiers envoyés
- Lieu d'organisation des séances
- Participation des porteurs
- Organisation de comités techniques
- Modalités de vote (majorité absolue, bulletin secret,...)
- Possibilité du recours à la visioconférence ou à la consultation écrite
- Gestion des conflits d'intérêt

I On revoit les modalités de sélection des projets?

Revoir les modalités de sélection = Revoir les critères & remise à zéro de la jurisprudence

Quelques questions à se poser :

- Pertinence des critères?
- Pertinence de la jurisprudence?
- Auriez-vous classé les projets comme sur les diapo info 4, 5 & 6?
Si non pourquoi?

I Quelques contraintes

Une seule modification par an de la stratégie

Pas de rétroactivité pour quelque modification que ce soit (=aucun impact sur les projets déposés)

Rythme imposé de consommation

TROIS TEMPS D'EXPRESSION

En parallèle de la présentation des informations mentionnées ci-dessus (présentation en ligne et en séance de GAL), les membres de GAL ont pu s'exprimer à trois reprises :

- Contributions en ligne entre le 21 février et le 25 mars 2025 via le [support numérique mis à disposition](#) : **7 contributions ont été déposées.**
- En séance de GAL le 25 mars 2025 :
 - 40 minutes d'expression libre sur le ressenti des membres concernant la mise en œuvre du programme ;
 - 45 minutes d'ateliers autour des 3 questions précédemment présentées.

ANALYSE SUR LA BASE DES CONTRIBUTIONS

Sont retenues dans l'analyse ci-après les contributions pouvant faire l'objet de propositions d'actions dans le cadre de la programmation en cours.

Contributions des membres du GAL	Analyse du champ de faisabilité	Proposition d'action à discuter / valider / prioriser
Fonctionnement du GAL		
<p>Les membres demandent de maintenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des boitiers pour garder la confidentialité des votes • L'organisation des Comités techniques qui permettent d'approfondir la connaissance des projets et renforcer la qualité de l'analyse • La communication avant et après GAL auprès des membres • La participation des porteurs pour la présentation de leur projet en comité technique et en GAL • Les règles sur le quorum et l'absentéisme 	<p>✓</p>	<p>✓ Maintien</p>
<p>Demande d'organiser des comités de suivi en invitant des membres privés qui ont perçu une aide européenne pour montrer que ça peut marcher</p>	<p>L'organisation de temps dédiés à des retours d'expérience avec des porteurs est bien sûr possible. L'organisation de séances de GAL sur des projets soutenus peut en partie répondre à cette attente. Il est aussi possible, pour plus de recul, de convier des porteurs de projet privés de la programmation précédente (avec plus de recul et un processus terminé).</p>	<p>Organiser de temps dédiés à des retours d'expérience avec des porteurs de projet privés de la programmation précédente. Chaque ancien GAL pourrait proposer en présentiel de faire témoigner des porteurs de la précédente programmation.</p>
<p>Afin de renforcer la participation des membres privés du GAL, il a été proposé de prévoir autant que possible les réunions du GAL lors des mois creux (Janvier, Février ou Juillet)</p>	<p>Les dates de GAL sont, dans un premier temps, recherchées afin de permettre la participation des élus représentant le plus souvent leur EPCI au comité de pilotage de la convention de coopération public-public (M. Brouhard, M. Bourbigot, M. Ferchaud et M. Parent). Dans ce sens, le créneau privilégié est habituellement le mardi matin. Il est tout à fait envisageable d'améliorer la recherche de date pour faciliter la participation d'un plus grand nombre de membres de GAL.</p>	<p>Organiser prioritairement les séances de GAL:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En janvier, février et juillet • Le mardi matin <p>Jamais fait jusque-là, des sondages en ligne pourront être proposés pour choisir les meilleures dates quand nous arrivons à trouver plusieurs propositions.</p>
<p>Les membres du GAL ont insisté sur leur aspiration à visiter d'autres GAL afin de découvrir d'autres approches.</p>	<p>A part la réflexion sur le coût que cela représenterait et sa prise en charge, rien n'empêche a priori l'organisation d'un tel échange (échange en cours avec l'autorité de gestion pour s'assurer de la possibilité de prise en charge par le programme).</p>	<p>La cellule de coordination du GAL soumettra plusieurs options aux membres d'ici le mois de juin. A ce stade les critères proposés pour le choix du GAL à rencontrer (à rediscuter en restituant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le territoire métropolitain ; • Un GAL ayant adopté une approche facilitant l'accès au programme par les privés ou les porteurs de « petits projets » avec une forte dimension économique et/ou humaine ; • Un comité de programmation qui parvient à mobiliser fortement les membres privés ;

	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire auquel les membres de notre GAL pourront s'identifier (touristique et/ou côtier et/ou incluant ou influencé par une ou plusieurs agglomérations de taille moyenne et/ou atouts naturels remarquables...) 	<p>Proposition d'action à discuter / valider / Prioriser</p>
<p>Contributions des membres du GAL</p>		
<p>Mise en œuvre de la stratégie du GAL</p>		
<p>Sur le FEDER, mettre des dates butoirs pour les projets sur liste d'attente qui ne répondent pas ou qui n'ont pas d'avancés (ex. date butoir à laquelle le dossier serait retiré de la liste d'attente).</p>	<p>La sélection des projets qui ne sont pas sur liste d'attente doit se faire selon l'ordre de dépôt de la demande initiale. Les projets sur liste d'attente ont commencé à être vu en opportunité. Pour des raisons d'équité, ils devront tous être étudiés de la même façon en opportunité. Pour pouvoir les sélectionner sur un autre critère que celui de la date de dépôt de la demande initiale, il nous sera imposé d'avoir étudié en opportunité tous les dossiers en liste d'attente et d'énoncer en même temps la nouvelle règle à tous les porteurs concernés.</p>	<p>Pour les projets en liste d'attente, nous proposons d'activer la solution ci-contre uniquement si de l'enveloppe FEDER ne se libère pas dans les prochains mois pour tous les soutenir (retrait volontaire de projets, notation trop faible en opportunité, sous-consommation...).</p> <p>Par contre, en perspective de possibles nouvelles disponibilités de fonds FEDER, le GAL peut décider de (1) fermer la liste d'attente en cours et (2) d'en ouvrir une deuxième pour se donner la possibilité de traiter de façon différenciée deux groupes de projets. Cela ne pourra être effectif qu'à partir de l'adoption par le GAL.</p>
<p>Proposition de limiter le taux d'aide quand le coût du projet est très élevé pour permettre de mieux financer les petits projets</p>	<p>A ce jour, pour limiter l'aide sur les gros projets, des plafonds ont été choisis par le GAL (200 000 € sur le FEDER et 100 000 € sur le FEADER). Ces limites peuvent être changées par le GAL sans effet rétroactif sur les projets déjà déposés.</p> <p>Le GAL peut modifier le taux d'aide publique dans les fiches-Actions et non le taux d'intervention du fonds européen. Aujourd'hui à 100%, le taux d'aide publique peut être réduit (attention, cela inclut donc tous les financements publics). Il ne semble toutefois pas possible de différencier le taux selon les montants des dépenses totales pour les projets dans les fiches-actions. La seule méthode de modulation du montant d'aide validée aujourd'hui par l'Autorité de Gestion passe par la sélection en définissant des modalités d'intervention selon la note obtenue par le projet.</p>	<p>L'évolution des plafonds pour les futurs projets déposés peut être débattue, fiche-action par fiche-action, par les membres du GAL.</p> <p>La modulation de l'aide selon la note du projet, à mettre en place via une modification des outils de sélection, ne permettra pas de répondre à la demande de modulation selon le coût du projet. Il n'est donc pas recommandé, dans cet objectif, de modifier les outils de sélection.</p>
<p>Malgré les efforts du GAL reconnus pour susciter l'émergence de projets agricoles sur la FA6 (courrier), la sollicitation du fonds FEADER par les privés reste faible (cibles privilégiées du FEADER). Les membres l'expliquent par (1) les difficultés du secteur privé à s'exprimer, s'imposer ou s'opposer face au secteur public, (2) les difficultés pour les privés à s'adapter aux lourdeurs administratives et aux délais toujours trop longs ce qui pousse à chercher d'autres alternatives.</p>	<p>Les chargées d'animation de proximité des EPCI ont pour mission d'animer la stratégie pour favoriser l'émergence de projet ainsi que d'accompagner les démarches devant se déployer à l'échelle de plusieurs EPCI. Ainsi, avec le soutien de la coordination, une démarche spécifique avec les chambres consulaires et les services thématiques pertinent des EPCI est du ressort de l'assistance technique du GAL.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'AAP impose :</p> <ul style="list-style-type: none"> La modification des FA pour ne rendre la sélection des 	<p>En parallèle de l'accompagnement des projets déjà engagés et dès le mois de mai/juin, l'équipe technique du GAL organisera des réunions d'information à destination des équipes techniques de la CCI, de la CA et des services des EPCI en lien avec les thématiques des FA5 et FA6. Ces réunions se feront en associant les membres de GAL directement concernés. Il en ressortira des plans d'action pouvant aboutir à (à titre d'exemple et non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des communications spécifiques par le biais des chambres

<p>Pour atténuer cet effet, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer encore l'animation pour faire émerger des projets privés sur les FA5 et FA6. Un travail pourrait être engagé alors avec les chambres consulaires. Le coup d'arrêt sur les projets publics dû aux élections en 2026 ne concerne pas les privés. Cela constitue une opportunité pour réorienter les efforts d'animation. • Recourir à des AAP afin de limiter le piège des listes d'attente et avoir une meilleure visibilité et communication sur les projets. Il pourrait être intéressant de structurer les AAP par EPCI pour plus facilement cofinancer les projets. 	<p>projets possible que par AAP. Pour rappel, modifier les FA se fait dans le cadre d'une modification de la convention GAL-AG et une seule modification par an est autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'anticipation de la question du cofinancement public qui devra être acquis pour que les AAP soient efficaces. Les services DevEco des EPCI et le Département (projets agricoles) devront être associés pour trouver des solutions de cofinancement. <p>Une fois les FA fonctionnant par AAP, le GAL devra piloter la définition des AAP (ouverture, fermeture, contenu en lien avec la FA, critères de sélection).</p> <p>Ne pas négliger une des limites du fonctionnement par AAP, à savoir la perte de flexibilité / d'opportunisme - En effet, si un projet intéressant éligible à une FA mais ne rentrant pas dans les cases d'un AAP, il ne pourra pas être retenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • (Flyers, support type « Le GAL pour les nuls ») ; • La définition d'AAP sur mesure ; • L'identification de cofinancement à sécuriser pour les AAP ; • ... <p>La mise en œuvre d'AAP imposera une modification de la stratégie qui fera l'objet d'une décision par les membres de GAL lors d'une séance future.</p>	
<p>En complément d'une nouvelle phase d'animation sur les FA5 et FA6, la proposition déjà faite en juillet 2024 de créer une nouvelle fiche-action FEADER pour soutenir des thématiques jusque-là éligibles au FEDER est à nouveau soumise.</p>	<p>La création d'une nouvelle fiche-action FEADER est possible. Il faudra toutefois s'assurer de respecter la règle des lignes de partage, imposant de ne pas pouvoir soutenir un même projet via deux fiches-actions. Ainsi, la création d'une nouvelle fiche-action avec des types d'actions empruntés aux fiches FEDER imposera également leur révision.</p> <p>Aussi, il n'est pas envisageable de créer une fiche-action sans la doter par transfert de fonds depuis les autres FA FEADER.</p>	<p>Puisqu'une demande d'animation pour la consommation des FA5 et 6 est renouvelée, la création d'une nouvelle FA FEADER, qui devra être abondée par transfert des FA FEADER existante, est plutôt à envisager dans un deuxième temps (début 2026 ?).</p>	
Contributions des membres du GAL		Analyse du champ de faisabilité	
Modalité de sélection		Proposition d'action à discuter / valider	
<p>Bien que complexes, les outils ont été reconnus efficaces et transparents de telle sorte qu'ils répondent aux exigences de la commission européenne et de l'autorité de gestion. Les élus présents ont par contre orienté le débat sur l'impossibilité, aujourd'hui, de prendre des décisions « avec le cœur » sans passer sous les fourches caudines de la technocratie.</p>	<p>Il ne fait plus débat aujourd'hui que les exigences de transparence et d'équité de traitement empêchent toute décision « avec le cœur ».</p>	<p>Les débats n'ont pas permis de donner des pistes d'évolution des outils de sélection à ce jour.</p>	

« MATIERE BRUTE » DES TEMPS D'EXPRESSION

Au-delà des contributions ayant fait l'objet de propositions d'action ci-dessus dans le cadre de la programmation en cours, ci-dessous la « matière brute » apportée lors des différents temps d'expression.

Contribution en ligne

- > A chaud, une réaction ou un commentaire sur les perspectives de consommation du FEDER? 0 0 :

- ▼ A chaud, une réaction ou un commentaire sur les perspectives de consommation du FEADER? 1 0 :

- Encore beaucoup de marge ? :

- ▼ A chaud, une réaction ou un commentaire sur la participation des membres de GAL? 1 0 :

- Très fluctuant pour le public, plutôt tendance à la baisse pour le privé mais ça reste assez important, le quorum a toujours été atteint ? :

- > A chaud, une réaction sur le classement des projets - Auriez vous vu certains projets classés autrement? Pourquoi? 0 0 :

- ▼ Commentaires/avis sur la stratégie - Quelles évolutions discuter (types d'action, de bénéficiaires, plafonds, taux d'aide publica... 2 0 :

- Peut être revoir les plafonds pour permettre à des projets aujourd'hui en attente de rentrer dans le dispositif et aussi voir si des projets sélectionnés so... :
- Il faudra reposer les montants de financement en y ajoutant un % en sus du montant maximum :

- > Commentaires/avis sur le fonctionnement du GAL - Quelles évolutions discuter? 0 0 :

- ▼ Commentaires/avis sur les modalités de sélection - Quelles évolutions discuter (Pertinence des critères, des notes, de la juris... 1 0 :

- Domage de ne pas pouvoir jouer un rôle sur les montants des aides une fois les projets sélectionnés :

- ▼ Expression libre sur toute autre attente des membres du GAL ou commentaire sur la période passée 2 0 :

- Bon travail, pas grand chose à signaler sur le fonctionnement... :

- Revoir le rythme d'instruction en allégeant les étapes administratives. Par exemple pour des projets privées comme dans l'agriculture nous ne pouvons ... :

Expression libre

Les axes d'amélioration pour une prochaine programmation

- ✚ Pas assez de dossiers avec une dimension économique et humaine comme le projet de Mam'Adiza
- ✚ Difficultés du secteur privé à s'exprimer, s'imposer ou s'opposer face au secteur public
- ✚ Difficultés pour les privés de s'intégrer dans la temporalité et le rythme de ce type de débat, trop lent pour le privé ce qui les pousse à chercher d'autres alternatives de financement.
- ✚ Le rythme de consommation imposé par la Région et la connaissance accrue du secteur public dans le domaine des financements européens a entraîné un fort dépôt de dossiers publics qui n'ont pas de dimension humaine et économique comme reconnue dans le projet de Mr et Mme Mousset. Ceci, malgré une mise en garde sur le sujet dès le démarrage de la programmation par certains membres privés.
- ✚ Difficultés historiques de temporalité, de lourdeur administrative et d'accompagnement pour le secteur privé.
- ✚ Difficultés à allier les exigences de consommation avec le délai d'émergence de projets ambitieux.

Les points positifs

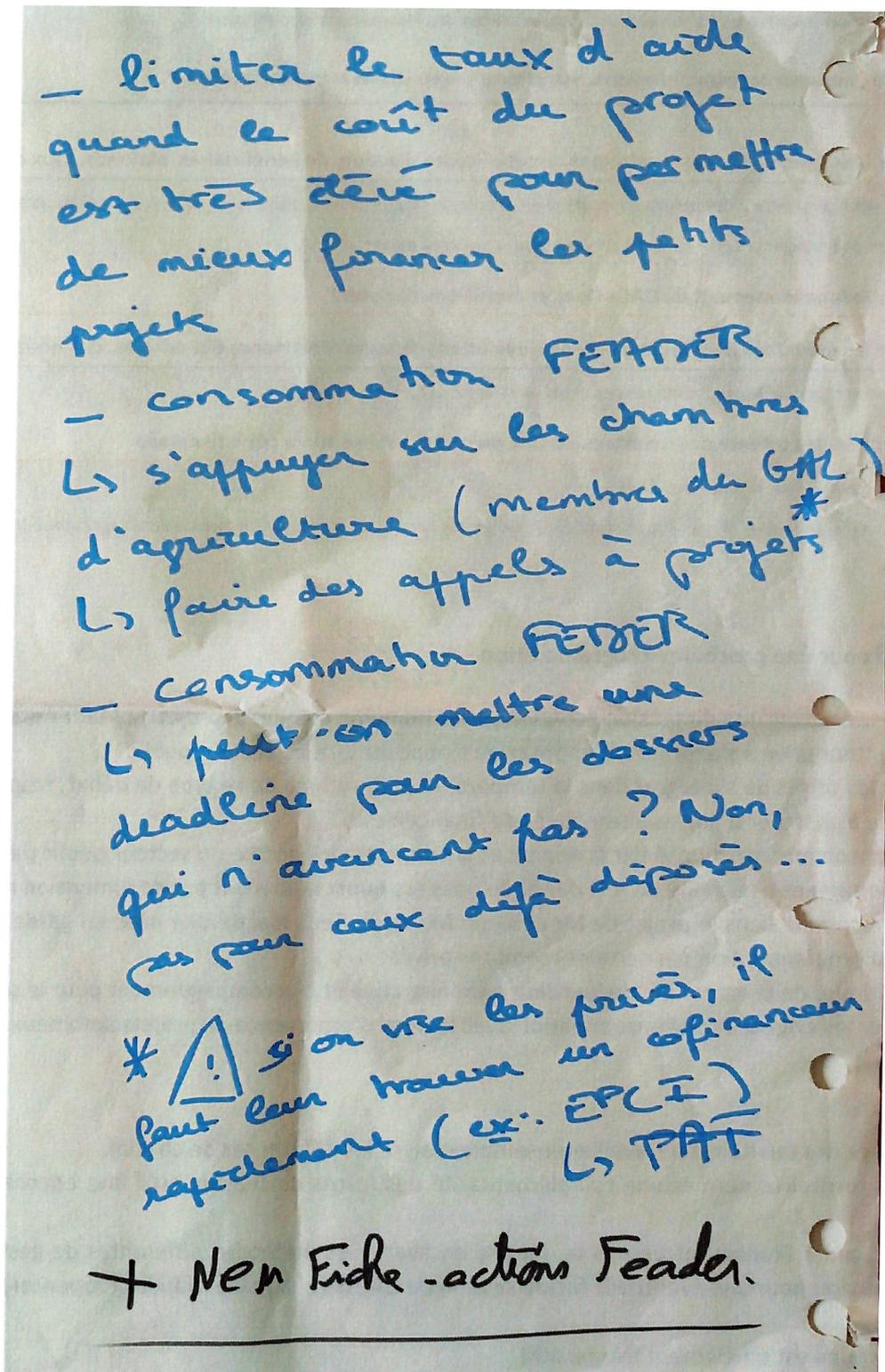
- ✚ Bon apprentissage des territoires à travailler ensemble malgré les différences de chacun.
- ✚ La diversité des territoires permet une complémentarité des forces de chacun, qu'il faut encore travailler grâce à l'échange.
- ✚ Les rencontres Leader France ont permis de mettre en avant des méthodes différentes de gestion des GAL. Des enseignements à tirer pour une éventuelle future session de GAL dans laquelle il faudrait repenser le développement rural.
- ✚ L'assiduité du groupe est un élément très positif.
- ✚ Bonne réaction du GAL concernant la demande d'émergence de projets agricoles avec le courrier d'intention.

Les axes de réflexion

- ✚ Trouver une dynamique de territoire qui rassemble autant les privés que les publics.
- ✚ Les chambres consulaires ont peut-être un travail à faire pour chercher des projets à plus long terme.
- ✚ Visiter les pays voisins afin de découvrir une approche strictement différente dans la distribution des moyens.
- ✚ Les contraintes de plafond imposées par la Région dans l'objectif de ne pas perdre de temps à instruire des dossiers avec des petits montants de financement et contreproductif avec l'émergence de projets privés.
- ✚ Les sources de financement se tarissent, il est donc primordial de trouver d'autres moyens de financer les projets car nous ne pourrions plus nous retourner sur d'autres financeurs comme nous le faisons aujourd'hui.

Ateliers

Atelier 1 – La stratégie



Atelier 3 – La sélection des projets

L'atelier a essentiellement été l'occasion de décrire le fonctionnement des critères et de la jurisprudence. Le système présenté a été reconnu efficace et transparent de telle sorte qu'il répond aux exigences de la commission européenne et de l'autorité de gestion. Les élus présents ont essentiellement orienté le débat sur l'impossibilité, aujourd'hui, de prendre des décisions « avec le cœur » sans passer sous les fourches caudines de la technocratie.

Le 16/04/2025 à Marennnes-Hiers-Brouage,

Président du PETR Marennnes Oléron

